

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 3 février 2020 à 19 h au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;  
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;  
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;  
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;  
Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;  
Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;  
Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;  
Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;  
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;  
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;  
Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

## **RÉSOLUTION CA20 170001**

### **ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2020 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

## **RÉSOLUTION CA20 170002**

### **APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX**



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand  
Christian Arseneault

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 à 19 h et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2019 à 13 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery      Rappelle les raisons pour lesquelles elle s'est lancée en politique, indique avoir initié une enquête sur le climat de travail, laquelle a selon elle été détournée contre sa directrice de cabinet, et demande à ce que le rapport du Contrôleur général lui soit transmis.
- Christian Arseneault      Rappelle les conclusions du rapport du Contrôleur général, explique les raisons pour lesquelles celui-ci ne peut être divulgué dans son entièreté à la mairesse et réitère la demande des conseillers de suivre les recommandations de manière à ce que le travail pour l'arrondissement puisse se faire.
- Magda Popeanu      Souligne le Mois de l'histoire des Noirs et invite les citoyens à participer aux activités qui sont organisées.  
  
Rappelle les résultats de l'enquête du Contrôleur général ainsi que l'adoption unanime de la Politique de respect de la personne par le conseil municipal, et indique que les décisions de la mairesse ont paralysé le bon fonctionnement de l'arrondissement.  
  
Annonce l'octroi de contrats pour la piétonisation de la rue Jean-Brillant.
- Peter McQueen      Déploire la paralysie occasionnée par le refus de la mairesse d'appliquer les recommandations du Contrôleur général.  
  
Indique poursuivre les efforts pour protéger les édifices patrimoniaux et religieux et cite l'exemple d'un bâtiment sur la rue Sherbrooke.  
  
Fait état de l'avancement des travaux à la station de métro Villa-Maria.  
  
Mentionne plusieurs intersections dangereuses dans le sud-est de Notre-Dame-de-Grâce et indique faire pression sur les équipes du central pour trouver des solutions et améliorer la sécurité.  
  
Annonce l'octroi d'un contrat pour la construction d'un toit au-dessus du bocce au parc Georges-Saint-Pierre (point 20.02).  
  
Est fier du soutien de l'arrondissement à l'organisme À deux mains pour le programme Jeunesse 2000 (point 20.05).  
  
S'attriste de la fermeture de la Coop la Maison verte.  
  
Rappelle la tenue de la prochaine rencontre du Comité bon voisinage Turcot, le lundi 10 février.
- Lionel Perez      Déploire la situation actuelle en arrondissement, fait un appel au calme et à la collaboration, et soulève des questions, notamment sur le délai de réaction de l'administration suivant le dévoilement des conclusions du rapport du Contrôleur général à Mme Montgomery, ainsi que l'offre d'emploi proposé par le cabinet de la mairesse de Montréal à la directrice de cabinet de l'arrondissement.



- Marvin Rotrand
 

Souhaite que la Ville de Montréal honore la mémoire de Monsieur Warren Allmand en désignant une place ou un autre lieu.

Fait des suggestions en lien avec les conclusions du rapport sur le profilage racial.

Déplore le fait que Projet Montréal n'ait pas appuyé la motion sur la définition de l'antisémitisme, forçant son retrait, et invite l'administration à revoir sa position.

Souligne la fête de l'indépendance de l'île de la Grenade le 7 février.

Souligne le travail de Michael Smith à titre de président de l'Association jamaïcaine de Montréal au cours des quatre dernières années

Réitère sa confiance au directeur de l'arrondissement et aux employés, déplore l'atmosphère toxique et espère que les recommandations du Contrôleur général seront appliquées rapidement.

## PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

• Neal Mukherjee	S'enquiert des mesures prises par la mairesse et les conseillers pour éliminer la corruption dans l'arrondissement et demande à la mairesse d'expliquer les difficultés qu'elle a rencontrées, en tant que femme, pour obtenir les réponses à ses questions.
• Ellie Israel	Déplore l'état du pavage sur le chemin Queen-Mary et s'enquiert de l'échéancier pour la revitalisation de cette artère.  Souligne le 18 <sup>e</sup> anniversaire de la décapitation du journaliste Daniel Pearl et rappelle qu'il y a encore de l'antisémitisme et du racisme, priant les élus de le reconnaître formellement.
• Brian McLaughlin	Demande à la mairesse si elle croit que l'arrondissement est sous-financé.
• Tanya Eickhoff	S'enquiert de l'échéancier pour la mise sur pied d'un projet avec le Théâtre Empress.
• Bjorn Jacobs	Se questionne sur les raisons pour lesquelles la Ville n'explique pas aux citoyens ce qui se passe vraiment à l'arrondissement et demande si un conseiller a été en mesure de lire le rapport du Contrôleur général en entier.
• Rachel Michie	À titre de représentante de l'Association des piétons et cyclistes de NDG, demande quel est le plan de l'arrondissement pour l'aménagement de pistes cyclables protégées et, considérant la situation actuelle, à qui l'association doit adresser ses demandes.
• Matt Aronson	Demande à ce qu'on lui transmette l'avis juridique confirmant que le rapport et la preuve analysée par le Contrôleur général sont confidentiels, et s'enquiert des moyens d'appel quant au rapport.
• Adam Lee Partington	Se questionne sur les priorités de l'arrondissement et explique une problématique de sécurité dans le parc Georges-Saint-Pierre et s'enquiert du délai de remplacement des lumières.
• Monique Charpentier	En lien avec la présentation, au CCU, du nouveau projet de remplacement, lequel prévoit la démolition de l'église St-Columba et de son bâtiment paroissial, se questionne sur l'impact d'un avis préliminaire favorable, lequel laisse croire au promoteur qu'un projet envisageant la démolition des deux



	bâtiments est acceptable.
• Frédéric Yale Leduc	En lien avec la construction du REM, s'enquiert de la possibilité d'exiger une accélération de la reconstruction du pont Jean-Talon de la même façon que ce fut le cas pour les travaux sur le territoire de la Ville de Mont-Royal, ainsi que de la possibilité d'inclure le recouvrement de la voie ferrée.
• Tamara Feder	Suivant la suggestion de l'administration de créer une définition montréalaise de l'antisémitisme, questionne l'expertise du parti Projet Montréal à cet égard.
• Jean Côté	Donne le détail des inconvénients qu'il perçoit avec l'aménagement d'un terrain de stationnement sur le site de l'église St-Colomba, tel que présenté dans le projet de redéveloppement lors du CCU.
• Hedy Dab	S'enquiert des mesures qui seront prises par l'arrondissement pour éliminer les dépôts sauvages sur la falaise Saint-Jacques, suggère des panneaux d'interdiction de dépôt sauvage associés aux frais pour cette infraction et indique ne pas avoir reçu de réponse concernant les marqueurs au bas de la falaise.
• Nicholas Wheeler-Hugues	Souhaite avoir les détails sur le plan environnemental de l'arrondissement et de la Ville pour 2020.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

---

### RÉSOLUTION CA20 170003

#### PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

De prolonger la période de question et de demandes du public pour une durée de 15 minutes.

---

Un débat s'engage.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

De prolonger la période de question et de demandes du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08



• Gulnar Mousa	Demande à la mairesse si elle croit que l'arrondissement est suffisamment financé par la Ville centre.
• Hossein Pourshafey	Souligne la tragédie aérienne d' <i>Ukrainian Airlines</i> , demande une minute de silence à cet égard, et souhaite connaître si un rapport sur les coûts relatifs à la réserve foncière sur certains terrains de la rue Saint-Jacques a été fait.
• Luciana Penciballi	À titre de représentante de l'Association de bocce de Saint-Raymond, remercie le conseil du contrat qui sera accordé lors de la séance et s'enquiert de détails concernant l'aménagement.
• Mary Ellen Kenny	Demande aux élus de travailler en collaboration pour le bien des citoyens de l'arrondissement.
• Michael Shafter	Demande au conseil d'arrondissement d'adopter la définition internationale de l'antisémitisme.
• Sonny Moroz	Étant donné l'aval de Côte-Saint-Luc pour le développement du square Décarie, demande si les paliers gouvernementaux ont été interpellés pour la gestion de ce secteur, ainsi que les mesures qui seront prises pour apaiser la circulation.  S'enquiert de l'aide que peut apporter l'arrondissement pour faciliter l'accès aux installations aux petits OBNL offrant des activités de sports individuels.
• Pierre Dumas	Questionne l'investissement de l'arrondissement pour le projet de piétonisation d'une portion de la rue Jean-Brillant et propose que celui-ci soit reporté pour que les explications aux résidents du secteur Louis-Colin leur soient transmises.

---

## RÉSOLUTION CA20 170004

### PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

De prolonger la période de questions et de demandes du public pour une durée de 20 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

• Irwin Rappaport	Dénonce l'augmentation des taxes dans le secteur et son impact sur les locataires et demande au conseil d'arrondissement d'adopter une résolution demandant au conseil de Ville de déclarer la falaise Saint-Jacques comme un parc nature.
• Joël Coppieters	Félicite l'arrondissement pour le point 20.08, indique que la Table ronde pour la réduction de la pauvreté souhaiterait voir d'autres projets de ce type, et déplore le climat de la présente rencontre.



• Kevin Cops	À titre de membre de l'Association piétonne et cycliste de NDG, se dit préoccupé de la sécurité des piétons et <b>dépose une liste de suggestions</b> de mesures d'apaisement de la situation, et demande à M. Perez les mesures qu'il mettrait en place s'il était maire.
• Alexandre Besner	Souhaite que l'arrondissement établisse un moratoire dans l'émission de permis pour la subdivision d'appartements et s'enquiert du plan qui sera mis en place pour interdire les « rénovictions ».
• Murray Levine	Affirme que certains sites et rues n'auraient pas dû être nommés en l'honneur de personnes qui auraient été antisémites et propose que la station Lionel-Groulx, ainsi que la rue du même nom, soient renommées en l'honneur de Martin Luther King.  Déploire la difficulté d'obtenir que des événements sportifs puissent être également caritatifs.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand      S'enquiert d'un suivi concernant la possibilité d'implanter une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents, sur l'avenue Bourret, entre les avenues Lemieux et Westbury.  
  
Demande ce qui sera fait pour s'assurer que la Ville-centre fasse les travaux nécessaires sur le chemin Queen-Mary, à l'est du boulevard Décarie.  
  
Fait un suivi concernant la problématique de stationnement sur l'avenue Van Horne, depuis la fermeture de l'école Yaldei.
- Lionel Perez      Demande à M. Arseneault de clarifier ses propos concernant la motion sur la définition de l'antisémitisme.
- Magda Popeanu    Rappelle les raisons pour lesquelles l'administration a proposé que la définition sur l'antisémitisme soit étudiée par la Commission de la présidence.

---

## CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

---

Suspension de la séance pour une durée de 5 minutes, à la demande de Mme Sue Montgomery et appuyée par M. Lionel Perez.

---

## RÉSOLUTION CA20 170005

### CONTRAT - AMS ACOUSTIQUE INC. - CENTRE MONKLAND



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder un contrat à AMS Acoustique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'insonorisation des salles communautaires du Centre Monkland, aux prix et conditions de sa soumission, soit pour une somme de 102 684,17 \$, incluant toutes les taxes applicables, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-DAI-47-A.

D'autoriser une dépense additionnelle de 15 402, 63 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 16 096,50 \$, incluant toute les taxes applicables à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 134 183,30 \$, incluant toutes les taxes applicables et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1204921002

---

## **RÉSOLUTION CA20 170006**

### **CONTRAT - CONSTRUCTION JESSIKO INC. - PARC GEORGES SAINT-PIERRE**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'accorder un contrat à Construction Jessiko inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction d'un toit sur le terrain de bocce du parc Georges-Saint-Pierre, aux prix et conditions de sa soumission, soit pour une somme de 458 413, 72 \$, incluant toutes les taxes applicables, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-DAI-46-A.

D'autoriser une dépense additionnelle de 45 841, 37 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 11 497, 50 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 515 752, 59 \$, incluant toutes les taxes applicables et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1204921001

---

**RÉSOLUTION CA20 170007**

**CONTRAT - C-TECHNO - PARC NELSON-MANDELA**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder un contrat à C-Techno (9211-9825 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection de l'éclairage du terrain de baseball et aménagement de paysage au parc Nelson-Mandela, aux prix et conditions de sa soumission, soit pour une somme de 304 288, 24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-20-AOP-DAI-013.

D'autoriser une dépense additionnelle de 14 108, 81 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 5 748, 75 \$, incluant toute les taxes applicables à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 324 145, 80 \$, incluant toutes les taxes applicables et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1204921003

---

**RÉSOLUTION CA20 170008**

**ENTENTES - PRÊTS DE LOCAUX - LE 6767**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser la signature de onze ententes de prêt de locaux avec onze organismes sans but lucratif occupant les locaux du Centre communautaire « Le 6767 », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, avec une possibilité de prolongation d'un an



soit jusqu'au décembre 2021, le tout représentant des recettes totales de 98 507,20 \$, toutes les taxes incluses, si applicables.

D'autoriser la signature d'un prêt de local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour l'Association des parents de Côte-des-Neiges, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le tout représentant une valeur de 6 854,98 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser la signature d'un prêt pour les locaux occupés au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme Baobab familial, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le tout représentant une valeur de 18 568,44 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser la signature d'un prêt de local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour le Club de l'âge d'or « le Dragon d'or », et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le tout représentant une valeur de 4 808,76 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser la signature d'un prêt de local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour la Communauté vietnamienne au Canada région Montréal, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le tout représentant une valeur de 5 401 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser la signature d'un prêt de local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour la Corporation du développement communautaire de Côte-des-Neiges, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le tout représentant une valeur de 3 125,98 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser la signature d'un prêt de local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme Femmes du monde de Côte-des-Neiges, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le tout représentant une valeur de 9 547,78 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser la signature d'un prêt pour les locaux occupés au centre communautaire, le « 6767 », pour le Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants (SIARI), et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le tout représentant une valeur de 25 476,41 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser la signature d'un prêt de local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV), et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le tout représentant une valeur de 12 729,53 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser la signature d'un prêt de local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour le Centre de ressources de la communauté noire, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le tout représentant une valeur de 11 991,32 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser la signature pour la gratuité du local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour Prévention Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le tout représentant une valeur de 0 \$.

D'autoriser la signature pour la gratuité du local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour le Club Ami, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le tout représentant une valeur de 0 \$.



Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1197838041

---

**RÉSOLUTION CA20 170009**

**SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - À DEUX MAINS INC.**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature d'une convention de contribution financière avec l'organisme À Deux Mains inc. pour la réalisation du projet « Programme - Animation de loisirs - J2000 », d'une valeur totale de 122 067,20 \$ (toutes taxes incluses si applicables) pour une durée deux ans se terminant le 31 décembre 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1194364013

---

**RÉSOLUTION CA20 170010**

**CONVENTION ET SOUTIEN FINANCIER - CENTRE COMMUNAUTAIRE MOUNTAIN SIGHTS**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire Mountain Sights pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire » pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour un montant de 55 654,98 \$ (taxes incluses si applicables).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1194364011

---



**RÉSOLUTION CA20 170011**

**SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - CENTRE COMMUNAUTAIRE MOUNTAIN SIGHTS**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser la signature d'une convention de contribution financière avec le Centre communautaire Mountain sights pour la réalisation du projet « Programme - Animation d'un centre communautaire », d'une valeur de 30 938 \$ (toutes taxes incluses si applicables), pour une durée de douze mois se terminant le 31 décembre 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1194364012

---

**RÉSOLUTION CA20 170012**

**SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - LA CAFÉTÉRIA COMMUNAUTAIRE MULTICAF**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder un soutien financier de 15 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à La Cafétéria communautaire Multicaf pour la bonification du projet pilote Halte-chaleur Côte-des-Neiges, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'approuver le projet de convention à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1191247009

---

**RÉSOLUTION CA20 170013**

**SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION – SOVERDI**



Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder une contribution financière de 27 000 \$ (taxes incluses), incluant les taxes si applicables, à la Société de verdissement de Montréal Métropolitain (SOVERDI) pour la réalisation du Projet de corridor écologique et vivrier Darlington, pour la période du 4 février au 1<sup>er</sup> décembre 2020 et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 27 000 \$, incluant les taxes si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1204535001

---

## **RÉSOLUTION CA20 170014**

### **CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder un contrat de gré à gré à l'OBNL Centre d'écologie urbaine de Montréal, au montant de 56 150,92 \$, incluant les taxes, afin d'accompagner l'arrondissement dans la démarche de participation citoyenne dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Jean-Brillant.

D'autoriser une dépense à cette fin de 73 042,19 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1206880002

---

## **RÉSOLUTION CA20 170015**

### **CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 11 ORGANISMES**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 7 564 \$, en apportant les modifications identifiées



au tableau pour les deux organismes suivants, et ce, pour une somme totale de 8 114 \$.

- Conseil communautaire NDG;
- Association Saint-Raymond NDG.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
<p><b>Association des ressortissants de la Grenade</b>   <i>Grenada Nationals Association of Montreal</i> 8355, rue Labarre, bureau 411 Montréal (Québec) H4P 2S5</p> <p>a/s Mme Nicole Swann Présidente</p>	<p>Pour un spectacle culturel représentant la Grenade, Carriacou et la Petite Martinique ; les Grenadiens et amis célébreront le 46<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la Grenade le 15 février 2020.</p>	<p><b>TOTAL : 500 \$</b></p> <p>Marvin Rotrand 400 \$ Lionel Perez 100 \$</p>
<p><b>Carrefour jeunesse emploi Notre-Dame-de-Grâce</b> 6370, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4B 1M9</p> <p>a/s M. Steven McFadden Conseiller en emploi</p>	<p>Pour apporter notre soutien au projet Équateur 2019 qui s'étendait sur une période de 10 semaines, du 21 octobre au 21 décembre 2019.</p> <p>Il était précédé par une période de 5 semaines de préparation et suivi de 2 semaines de formation au retour.</p> <p>C'est un projet de stage collectif à l'international en insertion socio-professionnelle.</p> <p>Ce projet vise l'intégration, l'employabilité ou le retour aux études d'une clientèle faiblement scolarisée et à risque de chômage prolongé.</p> <p>À travers ce projet, les participants seront amenés à travailler sur un chantier de travail communautaire.</p> <p>Pour ce projet, 6 participants de 18 à 35 ans ont été sélectionnés.</p> <p>Ce groupe est supervisé par 3 accompagnateurs.</p>	<p><b>TOTAL : 500 \$</b></p> <p>Sue Montgomery 200 \$ Peter McQueen 300 \$</p>
<p><b>Association culturelle des guyanais de Montréal</b>   <i>Guyana Cultural Association of Montreal</i> 690, rue Rocheleau St-Hubert (Québec) J3Y 4S8</p> <p>a/s Mme Yvonne Sam Responsable des relations publiques</p>	<p>Pour assurer le succès de la présentation du film <i>The Vernon Johns Story</i> dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2020. Il était un pionner pour le mouvement des droits civils.</p> <p>Johns Vernon (1891-1965) est le prédécesseur de Marthin Luther King Jr.</p>	<p><b>TOTAL : 564 \$</b></p> <p>Sue Montgomery 116 \$ Lionel Perez 100 \$ Peter McQueen 116 \$ Magda Popeanu 116 \$ Christian Arseneault 116 \$</p>



<p><b>Dialogue judéo-chrétien de Montréal</b>   <i>Christian-Jewish Dialogue of Montreal</i> 5035, boulevard De Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H4A 1Y5</p> <p>a/s Rev. Diane Rollert Pasteure</p>	<p>Concours Les ponts du dialogue – <i>Building Bridges Youth Contest</i>, à la mémoire de Victor Goldbloom. Une cérémonie de remise de prix aura lieu en février 2020.</p> <p>Ce concours encourage les jeunes de la région de Montréal à mettre en valeur leurs talents d'artistes et d'écrivains en partageant leurs réflexions et leurs expériences sur l'aspect de notre communauté lorsque nous travaillons et vivons en harmonie. Le thème de cette année est « <i>Nous pouvons tous promouvoir et défendre les droits de la personne</i> ».</p>	<p><b>TOTAL : 500 \$</b></p> <p>Sue Montgomery 500 \$</p>
<p><b>Association culturelle roumaine</b> 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau B.693.5 Montréal (Québec) H3S 2T6</p> <p>a/s Mme Corina Diana Haiduc Présidente</p>	<p>Pour la fête de l'ACR organisé le 17 novembre 2019 avec plus de 200 participants, artistes de la communauté et enfants.</p>	<p><b>TOTAL : 500 \$</b></p> <p>Magda Popeanu 400 \$ Lionel Perez 100 \$</p>
<p><b>Conseil communautaire NDG</b> 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce, bureau 204 Montréal (Québec) H4A 1N1</p> <p>a/s Mme Jing Bai Intervenante communautaire</p>	<p>Pour le nouvel an lunaire 2020.</p> <p>Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, le conseil organisera les célébrations du Nouvel An lunaire à NDG.</p> <p>Depuis le début, le succès de l'événement repose sur le leadership créatif de Jing Bai, la liaison du Conseil avec la communauté chinoise croissante de NDG, ainsi que sur les contributions d'une petite armée de bénévoles résidents engagés des communautés chinoise et coréenne de NDG.</p> <p>Cet événement offert aux résidents se tiendra dans 4 secteurs prioritaires de NDG, ex. : Centre culturel NDG, Centre communautaire, etc.</p>	<p><b>TOTAL : <del>900 \$</del> 1 200 \$</b></p> <p>Sue Montgomery 200 \$ Lionel Perez 100 \$ Magda Popeanu 300 \$ Christian Arseneault 300 \$ <b>Peter McQueen 300 \$</b></p>
<p><b>Centre pour personnes âgées Espoir Nouveau</b>   <i>New Hope</i> 6225, avenue Godfrey Montréal (Québec) H4B 1K3</p> <p>a/s M. Gerry Lafferty Directeur général</p>	<p>Pour le projet <i>New Hope Pollinator Garden and Sanctuary</i>.</p> <p>Pour la création d'un jardin urbain consistant en des jardinières permettant aux aîné-e-s même ceux et celles avec un handicap de participer à ce projet.</p> <p>Les jardins seront plantés avec des fleurs sauvages indigènes, arbustes, herbes et épices souvent préférés par les abeilles et papillons.</p> <p>Mission : Le Centre Espoir Nouveau pour personnes âgées est un organisme charitable à but non lucratif qui offre un environnement chaleureux et convivial aux membres de la communauté âgée de 65 ans et plus. Espoir Nouveau offre de soutien par le biais d'une variété d'activité, de programmes et de services permettant aux personnes âgées de réduire l'isolement et de s'engager dans une perspective de participation sociale.</p>	<p><b>TOTAL : 2 100 \$</b></p> <p>Sue Montgomery 500 \$ Lionel Perez 100 \$ Peter McQueen 500 \$ Christian Arseneault 1 000 \$</p>



<p><b>Association culturelle « Playmas Montréal »</b>   <i>Playmas Montréal Cultural Association</i> 6767, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 2T6</p> <p>a/s Mme Gemma Raeburn-Baynes, présidente</p>	<p>Pour aider à l'organisation aux activités du <i>Caribbean Tea Party – A Taste of Tea</i> qui aura lieu le 8 mars 2020 en l'honneur de la Journée internationale des Femmes.</p> <p>Cette activité célébrera son 10<sup>e</sup> anniversaire.</p>	<p><b>TOTAL : 350 \$</b></p> <p>Marvin Rotrand 250 \$ Lionel Perez 100 \$</p>
<p><b>Association Saint-Raymond NDG</b>   <i>Saint-Raymond Association NDG</i> 5600, chemin Upper Lachine Montréal (Québec) H4W 2E5</p> <p>a/s Mme Jose Mancini Vice-présidente</p>	<p>Pour la Semaine italienne, événement communautaire qui aura lieu le 8 août 2020.</p>	<p><b>TOTAL : <del>850</del> 1 100 \$</b></p> <p>Sue Montgomery 200 \$ Lionel Perez 150 \$ Peter McQueen 500 \$ <b>Christian Arseneault 250 \$</b></p>
<p><b>Fondation Kmou Solidarité internationale</b> 6210, place Northcrest Montréal (Québec) H3S 2M9</p> <p>a/s Mme Faika Moussima Présidente directrice générale</p>	<p>Pour la Soirée internationale des femmes du monde. Cette soirée est un programme qui vise à soutenir les femmes marginalisées sur plusieurs plans dont l'éducation, la santé, l'épanouissement et autres. En définitive, c'est une soirée caritative.</p>	<p><b>TOTAL : 400 \$</b></p> <p>Sue Montgomery 150 \$ Lionel Perez 250 \$</p>
<p><b>Association des Philippins de Montréal et Banlieues (FAMAS)</b> / <i>Filipino Association of Montreal and Suburbs (FAMAS)</i> 4708, avenue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H7</p> <p>a/s Monsieur Cesar Manuel Président</p> <p>a/s Madame Svetlana Suarez V.P, interne</p>	<p>Pour aider à l'organisation d'un concert bénéfique au Cinéma Dollar, 6900, boulevard Décarie, afin de soutenir les personnes qui ont été déplacées en raison de l'éruption volcanique survenu aux Philippines.</p>	<p><b>TOTAL : 400 \$</b></p> <p>Marvin Rotrand 200 \$ Lionel Perez 200 \$</p>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1205265002

## RÉSOLUTION CA20 170016

### PROJET JEAN-BRILLANT - PROGRAMME DE RUE PIÉTONNE ET PARTAGÉE

CONSIDÉRANT la sélection du projet de la rue Jean-Brillant dans le cadre du Programme des rues piétonnes et partagées (PRPP) de la Ville de Montréal.



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

De donner un accord de principe et le financement nécessaire à la réalisation d'un projet transitoire de deux ans préalablement au projet permanent de transformation de la rue Jean-Brillant en rue partagée, dans le cadre du Programme des rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1206880001

---

### **RÉSOLUTION CA20 170017**

#### **DÉPENSE - BILLETS - 35<sup>e</sup> GRAND PRIX DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser une dépense de 1 170 \$ pour la participation de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 35<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 19 mars 2020 au Palais des congrès de Montréal.

D'autoriser cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1207838001

---

### **RÉSOLUTION CA20 170018**

#### **PROJET DE RÉNOVATION ET D'AGRANDISSEMENT - CENTRE SPORTIF TRENHOLME**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser la présentation du projet Rénovation et agrandissement du Centre sportif Trenholme au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée



par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

De désigner madame Sonia Gaudreault, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1194364015

---

## **RÉSOLUTION CA20 170019**

### **RÈGLEMENT HORS COUR - 4834-4836, AVENUE GROSVENOR**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le règlement hors cour pour une somme de 8 000 \$ en capital, intérêts et frais de l'action en recouvrement de la valeur d'un arbre abattu face au 4834-4836, avenue Grosvenor dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, que la Ville de Montréal a intentée contre 9338-1309 Québec inc. et Christine Léveillé et radier des livres de la Ville la somme de 13 400,13 \$ en capital et tout solde dû, réclamée à 9338-1309 Québec inc. et Christine Léveillé / Compte 80-215879-1 (2016 mod. 01). Notre dossier 17-002655.

Imputation : Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

D'imputer cette radiation comme suit :

- radiation taxes foncières : 2101-0000000-000000-00000-11808-000000;
- montant à radier : 13 400,13 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 80-215879-1 (exercice 2016, mod. 01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1208471002

---

## **RÉSOLUTION CA20 170020**

### **DÉPENSE ET ANNULATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen



D'autoriser une dépense totalisant 2 199,88 \$ pour l'achat de billets et d'espaces publicitaires, taxes comprises si applicables, en remplaçant le montant de 400 \$ par 200 \$ pour l'achat de publicité à paraître dans l'annuaire 2020, et ce, pour une somme totale de 1 999,88 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
<p><b>Théâtre Urbi et Orbi</b> 4740, rue Adam Montréal (Québec) H1V 1V5</p> <p>a/s M. Yvan Bienvenue Président</p>	<p>Autoriser une dépense totalisant 600 \$ pour l'achat 4 espaces publicitaires, taxes comprises si applicables, dans le programme pour la présentation d'une pièce de théâtre à La Licorne dans le cadre de Foirée montréalaise du 3 au 21 décembre 2019.</p> <p>La pièce portait sur l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et a été réalisée en partenariat avec des groupes communautaires locaux.</p> <p>Annuler la contribution financière de 600 \$ qui a été accordée à l'Ensemble vocal Katimavik à l'assemblée du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2019 (résolution CA19 170336).</p>	<p><b>TOTAL : 600 \$</b></p> <p>Sue Montgomery 150 \$ Peter McQueen 150 \$ Magda Popeanu 150 \$ Christian Arseneault 150 \$</p>
<p><b>Théâtre B.T.W. inc.   Black Theatre Workshop</b> 3680, rue Jeanne-Mance Bureau 432 Montréal (Québec) H2X 2K5</p> <p>a/s Mme Allison DaCosta Présidente</p>	<p>Autoriser une dépense de 270 \$ pour l'achat de billets pour le gala Vision 2020 du Théâtre BTW qui aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2020.</p> <p>Le Prix de la réussite du Dr. Martin Luther King Jr. Sera remis à H. Nigel Thomas.</p> <p>Le Prix <i>Dr. Clarence Bayne Community Service Award</i> sera remis à Victor Llewellyn.</p>	<p><b>TOTAL : 270 \$</b></p> <p>Peter McQueen 135 \$ Christian Arseneault 135 \$</p>
<p><b>Théâtre B.T.W. inc.   Black Theatre Workshop</b> 3680, rue Jeanne-Mance Bureau 432 Montréal (Québec) H2X 2K5</p> <p>a/s Mme Princess F.H. Symond Coordonnatrice d'événements</p>	<p>Pour l'achat d'une publicité (page complète) dans le programme Vision 2020.</p>	<p><b>TOTAL : 344,88 \$</b></p> <p>Sue Montgomery 57,48 \$ Lionel Perez 57,48 \$ Marvin Rotrand 57,48 \$ Peter McQueen 57,48 \$ Magda Popeanu 57,48 \$ Christian Arseneault 57,48 \$</p>
<p><b>Conseil des Aînées et Aînés de Notre-Dame-de-Grâce</b> N.D.G. Senior Citizens' Council 88, rue Ballantyne Nord Montréal-Ouest (Québec) H4X 2B8</p> <p>a/s Mme Shei McLeod Directrice générale</p>	<p>Pour l'achat d'une publicité dans l'infolettre.</p>	<p><b>TOTAL : 500 \$</b></p> <p>Sue Montgomery 125 \$ Lionel Perez 125 \$ Peter McQueen 125 \$ Christian Arseneault 125 \$</p>



<b>Association des ressortissants des marchés A.L.M.A. Canada inc. /</b> Associazione Regionale Dei Marchighiani A.L.M.A. Canada Inc. 5537 Upper Lachine Montréal (Québec) H4A 2A5  a/s Mme Fausta Polidori Consultante	Pour les frais d'une publicité à paraître dans l'annuaire 2020 au printemps 2020.	<b>TOTAL : 400 \$ 200 \$</b>  Peter McQueen <b>400 \$ 200 \$</b>
<b>Quebec Community Groups Network (GCGN)</b> 1819, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 400 Montréal (Québec) H3H 2P5  a/s M. Geoffrey Chambers Président	Pour l'achat d'un billet pour la participation de M. Christian Arseneault au gala de remise de prix du GCGN.	<b>TOTAL : 85 \$</b>  Christian Arseneault    85 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1205265001

## RÉSOLUTION CA20 170021

### SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-116

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-116 visant à autoriser un maximum de 24 logements pour le bâtiment situé au 4801, avenue Lacombe a été adopté à la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 3 janvier 2020 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 14 janvier 2020, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus.

ATTENDU QUE les articles 6, 8 et 9 ont été modifiés afin d'intégrer des critères assurant l'intimité des propriétés voisines à la suite des commentaires formulés lors de l'assemblée publique de consultation. Ces modifications ont été annoncées lors de cette même assemblée.



ATTENDU QUE la superficie de plancher résidentielle brute a été réduite afin de respecter un taux d'implantation maximum de 55% et que la contribution financière a été réduite en conséquence passant de 39 097\$ à 35 958,00\$.

ATTENDU QUE conformément à la politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial le requérant s'engage à verser à l'arrondissement une contribution financière au montant de 35 958,00 \$ pour le projet qui fait l'objet de la présente résolution, sous la forme d'une traite bancaire, au plus tard 10 jours avant l'adoption de la résolution autorisant le projet particulier.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, avec modifications, le second projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser un maximum de 24 logements pour le bâtiment situé au 4801, avenue Lacombe, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*(RCA02 17017).

**CHAPITRE I**  
**SECTION I**  
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 2 650 427 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

**CHAPITRE II**  
**SECTION I**  
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, un maximum de 24 logements sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux usages autorisés à la grille des usages et normes 0391 de l'annexe A.3 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

**CHAPITRE III**  
**SECTION I**  
CONDITIONS

4. Le taux d'implantation maximum est limité à 55%.

5. Un relevé des arbres et de la végétation existante sur le site doit être déposé lors du dépôt de la demande de permis pour la transformation du bâtiment faisant l'objet de la présente résolution.

Ce relevé doit être réalisé par un professionnel.



## SECTION II

### OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

6. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure, de l'alignement de construction, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, en plus des critères énoncés à l'article 668 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276), les objectifs et critères de la présente section s'appliquent.

Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° accroître la présence de la végétation sur le site de façon à tendre vers une couverture de canopée de 40 % des espaces libres, toit, terrasses et balcons;
- 2° favoriser une architecture de qualité;
- 3° réduire l'impact de l'agrandissement et mettre en valeur le corps principal et les caractéristiques architecturales d'origine des façades;
- 4° créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine;
- 5° minimiser les impacts du nouveau développement sur l'ensoleillement des cours et des bâtiments voisins;
- 6° favoriser l'intégration dans le milieu d'insertion;
- 7° l'aménagement des espaces libres doit respecter les principes et le caractère général des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Plans », joints en annexe B à la présente résolution;
- 8° ne pas compromettre la quiétude et l'intimité des quartiers résidentiels voisins.

## SOUS-SECTION I

### ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT

8. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs pour les travaux de transformation ou d'agrandissement du bâtiment sont les suivants :

- 1° prendre en considération le caractère du bâtiment à agrandir: type, expression et caractéristiques architecturales telles que parements, couronnement, ouvertures, niveau et type d'accès;
- 2° tenir compte du traitement de l'agrandissement quant aux proportions, à la relation vis-à-vis le corps principal et à la qualité du traitement architectural propre à l'agrandissement;
- 3° respecter, mettre en valeur ou s'adapter à l'expression architecturale du bâtiment ou y être compatible quant à la forme et aux matériaux;
- 4° l'agrandissement peut être d'expression contemporaine si le contexte le permet;
- 5° prendre en considération ses effets sur le terrain et sur les constructions voisines de manière à préserver ou mettre en valeur le caractère du terrain et du milieu dans lequel il se trouve ou y être compatible;
- 6° les matériaux employés doivent présenter des qualités de durabilité.



7° il ne devrait pas y avoir de balcon donnant sur la cour sud et les ouvertures devraient être le moins possible orientés vers la propriété voisine. Lorsque ceci n'est pas possible, les inconvénients associés à cette situation devraient être diminués par la plantation d'arbres ou d'arbustes permettant de créer un écran assurant la quiétude et l'intimité des propriétés voisines;

8 dans la cour latérale sud, la composition architecturale doit contribuer à maintenir l'intimité des propriétés voisines, tout particulièrement par des retraits, des variations dans le bâtiment ou par la mise en place d'un écran intégré à l'architecture du bâtiment;

## **SOUS-SECTION II**

### **AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS**

9. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :
- 1° toutes les cours et la terrasse au toit doivent être pourvues d'un aménagement paysager ainsi que de végétaux. La présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral;
  - 2° le verdissement du terrain doit être maximisé;
  - 3° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration aux bâtiments.
- 4° les cours sud et ouest devrait être plantée, le long de la limite de propriété, d'arbres et d'arbustes de façon à créer un écran suffisamment dense pour assurer une séparation visuelle efficace entre le nouveau projet et les propriétés voisines.

## **SECTION III**

### **DÉLAIS DE RÉALISATION**

10. Les travaux de construction du bâtiment doivent débuter dans les 24 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

11. Les travaux d'aménagement paysager doivent être réalisés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction du bâtiment.

---

## **ANNEXE A**

PLAN INTITULÉ « **TERRITOIRE D'APPLICATION** »

## **ANNEXE B**

PLAN INTITULÉ « **PLANS, PERSPECTIVES ET PLANS** »

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1193558063



---

**RÉSOLUTION CA20 170022****ORDONNANCES - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - FÉVRIER 2020**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 février 2020 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances numéros OCA20 17001, OCA20 17002 et OCA 17003 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1194364014

---

**RÉSOLUTION CA20 170023****AVIS DE MOTION**

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et dépose le projet de règlement.

40.03 1203571001

---

**RÉSOLUTION CA20 170024****DÉROGATION DE CONVERTIR EN COPRIÉTÉ DIVISE - 2043-2045, AVENUE DE CLIFTON**

ATTENDU QU'un avis relativement à la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise a été publié dans sur le site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce le 18 décembre 2019, conformément à l'article 16 du *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen



D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 2043-2045, avenue de Clifton, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1203558001

---

### **RÉSOLUTION CA20 170025**

#### **DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 5532-5534, AVENUE MCLYNN**

ATTENDU QU'un avis relativement à la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise a été publié dans sur le site internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce le 11 décembre 2019, conformément à l'article 16 du *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5532-5534, avenue McLynn, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1193558064

---

### **RÉSOLUTION CA20 17 0026**

#### **DÉROGATION MINEURE - 3911-3919, AVENUE VAN HORNE**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 15 janvier 2020, la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU QU'un avis relativement à la demande de dérogation mineure a été publié dans sur le site internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce le 16 janvier 2020 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Lionel Perez



D'accorder une dérogation mineure à l'installation d'un équipement mécanique en façade avant sur un bâtiment situé au 3911-3919, avenue Van Horne, tel que présenté aux documents soumis, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 19 décembre 2019, afin de permettre l'installation d'un équipement mécanique en façade avant et ce, malgré l'article 85 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), qui interdit l'installation d'un équipement mécanique en façade avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1203558002

---

### **RÉSOLUTION CA20 170027**

#### **PIIA - 2131, BOULEVARD ÉDOUARD-MONTPETIT**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 06 novembre 2019, a recommandé de désapprouver la demande en vertu du Titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

ATTENDU QUE la Division du patrimoine, autorité compétente en ce qui a trait à l'application de la Loi sur le patrimoine culturel, a délivré en date du 22 novembre 2019 une autorisation formelle pour la réalisation des travaux visés dans la demande de permis 3001649654.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), les travaux de réfection d'un muret de soutènement implanté en fond de cour, à la limite de propriété de l'immeuble situé au 2131-2135, boulevard Édouard-Montpetit, tel que présenté sur les plans signés par Mircea Stirbu, ing. et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 29 novembre 2019, joints en annexe - dossier relatif à la demande de permis 300164965.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1193558065

---

### **RÉSOLUTION CA20 170028**

#### **RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-115**



ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-115 visant à autoriser un projet particulier pour autoriser la démolition du bâtiment situé 4986 place de la Savane et la construction d'un bâtiment d'au plus 10 étages a été adopté à la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 6 novembre 2019 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site internet de l'arrondissement et affiché aux bureaux de l'arrondissement le 6 novembre 2019, conformément à l'article 126 de la LAU et conformément au *Règlement sur la publication des avis publics* (RCA19 17311);

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 13 novembre 2019, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-115 visant à autoriser un projet particulier pour autoriser la démolition du bâtiment situé 4986 place de la Savane et la construction d'un bâtiment d'au plus 10 étages a été adopté à la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, conformément aux articles 124 et 145.38 de la LAU, et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation au référendum, aucune demande n'a été reçue;

ATTENDU QUE le requérant s'est engagé à céder par servitude une portion de terrain afin d'aménager un passage piétonnier public pour relier la place de la Savane au parc de la Savane.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, la résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la démolition du bâtiment situé au 4986, place de la Savane et la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 à 10 étages, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

## **SECTION I**

### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique à la propriété sise sur les lots 2 648 723 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

## **SECTION II**

### **AUTORISATIONS**

2. La démolition du bâtiment situé au 4986, place de la Savane et la construction en lieu et place d'un bâtiment de 8 à 10 étages sont autorisées conformément aux conditions prévues à la présente résolution.



3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles 9, 34, 52 à 65, 123 et 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

### **SECTION III**

#### **DISPOSITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT EXISTANT**

4. Une demande de certificat d'autorisation de démolition visant le « Territoire d'application » doit être déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises dans les 24 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

Si ce délai n'est pas respecté, les autorisations prévues à la présente résolution deviennent nulles et sans effet.

5. Dans les 24 mois suivants la date de la délivrance du certificat de démolition, le territoire d'application doit :

1° être débarrassé de tous les débris de constructions, à l'exception des matériaux qui doivent être réutilisés pour la construction selon le plan de gestion des matériaux issus de la démolition;

2° être nivelé de manière à éviter l'accumulation d'eau.

### **SECTION IV**

#### **CONDITIONS**

##### **SOUS-SECTION I**

###### **USAGES**

6. L'usage de la catégorie H.7 est autorisé.

##### **SOUS-SECTION II**

###### **CADRE BÂTI**

7. La hauteur maximale du bâtiment est de 10 étages et de 30 m.

8. Aucune construction hors toit abritant une partie d'un logement n'est autorisée.

9. L'implantation du bâtiment est celle présentée sur le plan de l'annexe B.

10. La densité maximale autorisée est de 4.

##### **SOUS-SECTION III**

###### **AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DU TOIT**

11. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un professionnel en ce domaine, comprenant notamment un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des végétaux qui seront plantés sur le terrain faisant l'objet du permis de construction.



12. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction autorisés par le permis de construction délivré.

13. Un équipement mécanique installé sur un toit doit être dissimulé par un écran architectural.

14. Tout élément technique tel une chambre annexe ou un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables et compostables doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment.

15. Lorsque des équipements destinés à la collecte des ordures ou des matières recyclables sont temporairement déposés à l'extérieur, en vue d'une collecte, un espace spécifique doit leur être dédié.

#### **SOUS-SECTION IV** **STATIONNEMENT**

16. Le nombre maximal d'unités de stationnement autorisé ne doit pas dépasser une (1) unité par deux (2) logements.

17. Le nombre minimal d'unités de stationnement autorisé doit être d'au moins une (1) unité par quatre (4) logements.

18.. Aucun stationnement extérieur n'est autorisé sur le Territoire d'application.

19. Aucun abri temporaire pour automobiles n'est autorisé sur le Territoire d'application.

#### **SOUS-SECTION V** **OBJECTIFS ET CRITÈRES**

20. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant une nouvelle construction, ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs au bâtiment autorisé par la présente résolution, les objectifs et critères de la présente section s'appliquent en plus de ceux prévus au chapitre III du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

21. La construction, la composition volumétrique et le traitement architectural doivent respecter les principes et le caractère général du projet illustré à l'annexe C de la présente résolution.

#### **22. Objectif 1 :**

Favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui tient compte des caractéristiques particulières du terrain, de son milieu d'insertion et de sa situation dans un secteur à transformer ou à construire.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

1° privilégier une implantation du bâtiment qui permet de dégager des cours importantes sur chacun des côtés du bâtiment;

2° s'assurer d'une expression claire du parti architectural qui se définit par l'imbrication de deux volumes (un "carré" de huit (8) étages maximum surmonté d'un U inversé de deux (2) étages maximum);



3° démontrer une sobriété du langage architectural qui se reflète par un choix adéquat de matériaux de qualité et une application de ces matériaux cohérente;

4° privilégier une intégration logique, cohérente et la plus discrète possible des saillies à l'architecture du bâtiment;

5° opter pour une signalisation claire et bien hiérarchisée des accès piétons au bâtiment.

**23. Objectif 2 :**

Créer un milieu de vie et des espaces de qualité et à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les interactions entre résidents, tout en permettant l'aménagement d'un passage piétonnier public qui relie la place de la Savane au parc de la Savane.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

1° favoriser la plantation d'arbres à grand déploiement ainsi que la création d'espaces verts et de lieux de détente conviviaux;

2° tendre à développer une canopée optimale afin que le projet contribue à l'atteinte des objectifs mentionnés dans le Plan local de développement durable;

3° favoriser l'aménagement d'un passage le plus rectiligne possible, libre d'obstacles, et utilisant des matériaux favorisant le passage fréquent de piétons (avec ou sans poussettes);

4° favoriser une gestion des déchets ayant un impact mineur sur les circulations piétonnes cyclable et véhiculaire.

24. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) s'appliquent.

---

**ANNEXE A**

PLAN INTITULÉ « Territoire d'application »

**ANNEXE B**

PLAN D'IMPLANTATION

**ANNEXE C**

PERSPECTIVE ET VOLUMÉTRIE GÉNÉRALE DU PROJET

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1193558041

---

**RÉSOLUTION CA20 170029**

**RENOUVELLEMENT - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL JEUNESSE**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault



De nommer :

- Mme Robin Brodrick, à titre de membre du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un mandat d'un an se terminant en décembre 2020;
- Mme Anne-Sophie Lê à titre de membre du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un mandat d'un an se terminant en décembre 2020;
- M. Giani Santana à titre de membre du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un mandat d'un an se terminant en décembre 2020;
- M. Quentin Tabourin à titre de membre du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un mandat d'un an se terminant en décembre 2020;
- M. Marcel Solocha à titre de membre du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un mandat d'un an se terminant en décembre 2020;
- Mme Sarah Nebbal à titre de membre du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un mandat de 2 ans se terminant en décembre 2021;
- Mme Héléna Armengau-Ribeiro à titre d'observatrice du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un mandat de 2 ans se terminant en décembre 2021;
- Mme Brenda Ndembet à titre d'observatrice du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un mandat de 2 ans se terminant en décembre 2021;
- Mme Farah Taieb-Tamacha à titre d'observatrice du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un mandat de 2 ans se terminant en décembre 2021;
- M. Kalden Dhatsenpa à titre d'observateur du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un mandat de 2 ans se terminant en décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1198159001

---

## RÉSOLUTION CA20 170030

### DÉPÔT - CERTIFICAT DE TENUE DE REGISTRE

Mme Geneviève Reeves dépose le certificat des résultats à la suite de la tenue d'un registre concernant le *Règlement RCA19 17326 autorisant un emprunt de 6 267 000 \$ pour des travaux de réfection et de protection d'immeubles à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.*

60.01 1204570001

---

## RÉSOLUTION CA20 170031



**DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019**

Mme Sue Montmongery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour les périodes du 1<sup>er</sup> au 30 novembre et du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2019.

60.02 1194535013

**RÉSOLUTION CA20 170032****DÉPÔT - BILAN SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES**

Mme Sue Montgomery dépose le bilan sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2019.

60.03 1207413001

**RÉSOLUTION CA20 170033****DÉPÔT - LISTE DE CONTRATS**

Mme Sue Montgomery dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.04 1204342001

**RÉSOLUTION CA20 170034****MOTION - JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020**

ATTENDU QUE la campagne sur les *Journées de la persévérance scolaire (JPS)* regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 17 au 21 février 2020, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élu.e.s municipaux et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise;

ATTENDU QUE les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et des élèves et, du même coup, permettre à ces derniers et ces dernières de développer leur plein potentiel;



ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

De proclamer la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* dans notre arrondissement;

D'appuyer cette campagne et d'inviter les élu.e.s à y participer.

De faire parvenir une copie de cette résolution au comité *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1203571002

---

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 23 h.

---

Sue Montgomery  
La mairesse d'arrondissement

---

Geneviève Reeves  
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA20 170001 à CA20 170034 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

